



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_18
LOTISSEMENT LA CROIX DE CHAMPIGNE – SIGNATURE DE L'ACTE DE RETROCESSION
- RECTIFICATIF**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....30
Pouvoir(s) : 8
Votants :.....38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

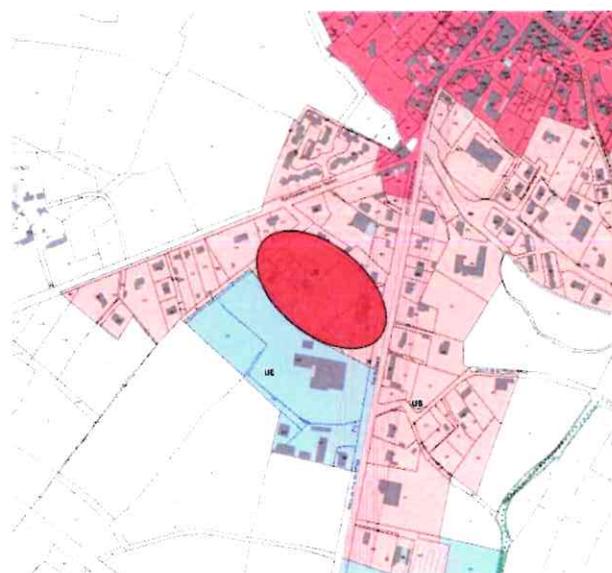
DELIBERATION N°DCM2025_18
Lotissement La Croix de Champigné – Signature de l’acte de rétrocession - Rectificatif

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

En 2020, la commune Les Hauts-d’Anjou a délivré un permis d’aménager (PA04908020N0001) à la société SARL LES LOGES TERRAINS, représentée par M. Pascal BOUTIN dont l’objectif était de réaliser le lotissement « La Croix » de 14 lots constructibles, en 1 tranche, sur un terrain sis à Champigné, commune déléguée des Hauts d’Anjou, Rue du Stade.

Les parcelles concernées par le projet portent les références suivantes :

Section	Numéro (Contenance cadastrale)
C	525 (263m ²)
	560 (444m ²)
	601p (1820m ²)
	940p (40m ²)
	941 (5073m ²)
	942p (220m ²)
990p (1930m ²)	
Contenance totale	9790 m²



DELIBERATION N°DCM2025_18

**LOTISSEMENT LA CROIX DE CHAMPIGNE – SIGNATURE DE
RECTIFICATIF**



Cette même année, le permis d'aménager a fait l'objet d'une première modification (PA04908020N0001 **M01**) portant sur :

- La création du lot 0°16
- La modification de la surface des lots 9, 10 et 11
- L'ajustement du périmètre du lotissement :



DELIBERATION N°DCM2025_18**LOTISSEMENT LA CROIX DE CHAMPIGNE – SIGNATURE DE L'ACTE DE RETROCESSION
RECTIFICATIF**

- Fin 2021, une seconde demande de modification du permis d'aménager (PA04908020N0001 M02) a été déposée et accordée début 2022, permettant de différer les travaux de finition au 1^{er} juin 2023.
- Enfin, en 2024, une dernière demande de modification portant sur les points ci-dessous a été effectuée par la SARL LES LOGES TERRAINS et accordée par Les Hauts-d'Anjou :
 - o Requalification des voies de desserte du lotissement en zone 30 (vitesse limitée à 30km/h).
 - o Modification du type de bordures et adaptation mineure de voirie.
 - o Modification des règles d'urbanisme des lots 1 et 2.
 - o Adaptation des espaces verts
 - o Suppression branchement électrique et téléphone pour le lot 1

Les travaux d'aménagement du lotissement sont désormais achevés. A ce titre, conformément aux modalités de la convention de rétrocession approuvée en Conseil Municipal du 22 septembre 2020 il est proposé au Conseil de Municipal de délibérer afin d'autoriser Mme La Maire à signer l'acte de rétrocession au profit de la commune des parcelles cadastrées section 065C n° 1263 et 1265 (suivant plan cadastral ci-joint) à l'euro symbolique aux frais de l'aménageur.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention préalable annexé à la délibération DCM20200922-10 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020,

Considérant que les travaux d'aménagement du lotissement « La Croix » sur la commune déléguée de Champigné sont désormais achevés,
Considérant l'approbation de la délibération DCM20200922-10 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020 acceptant le principe d'incorporation dans le domaine public des terrains, voies et équipements publics prévus à la convention préalable
Considérant l'avis favorable de la délégation Urbanisme et Aménagement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme La Maire à signer l'acte de rétrocession des parcelles cadastrées section 065C n° 1263 et 1265 à l'euro symbolique aux frais de l'aménageur.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6/AV, des Gloriettes, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «jazzartique» "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.